Janvier
2016

INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET MOBILITÉ

Aménagement de la R.D. 3508 sur les communes d'Epagny-Metz-Tessy et Meythet

entre le PR 15+500 et le PR 18+000

haute savoie
le Département

Dossier de concertation

au titre de l'article L103.2 du code de l'urbanisme

SOMMAIRE

Objet de la concertation **Page 2**

Présentation du projet **Page 3**

La RD 3508 : une infrastructure structurante de l'agglomération annécienne

Un constat et des objectifs

Principales caractéristiques de l'aménagement

Le tracé

Description technique de l'aménagement **Page 8**

Le cœur du projet : l'élargissement de la plateforme

Une infrastructure discrète

Zoom sur l'échangeur de l'Hôpital

Protéger le cadre de vie et l'environnement

Préserver la biodiversité

Calendrier et cout de l'opération **Page 13**

Objet de la concertation

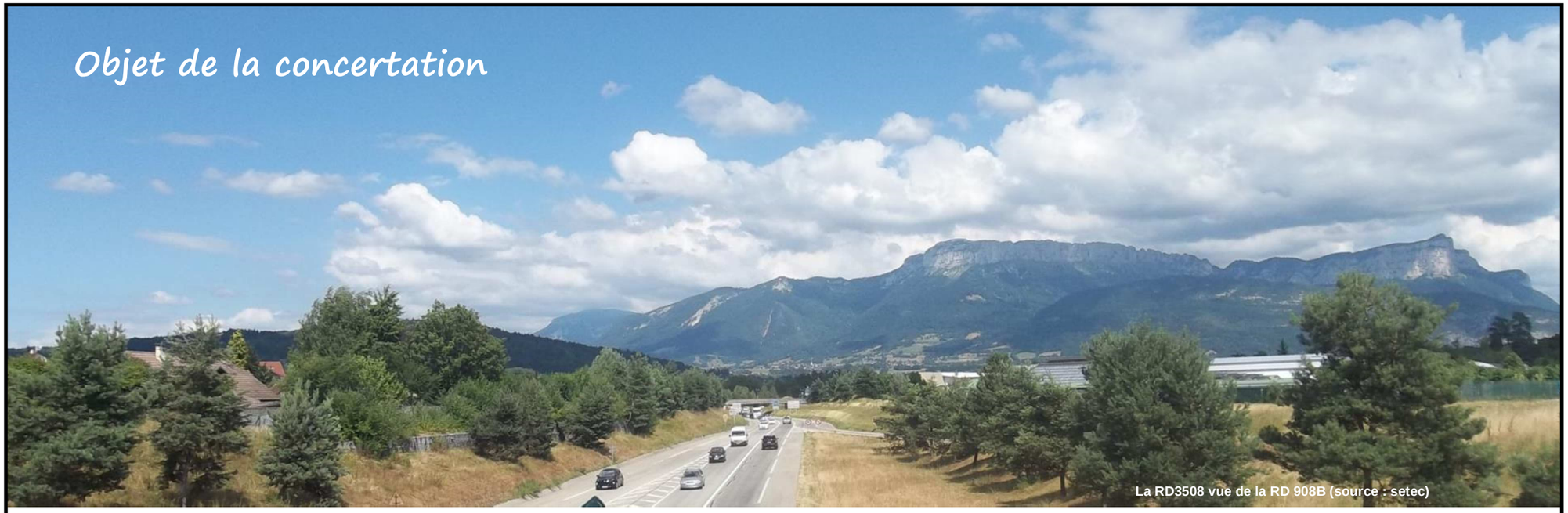
La RD3508 vue de la RD 908B (source : setec)

Le présent dossier a pour but d'exposer le projet de mise à 2x2 voies de la route départementale RD3508 entre l'échangeur de Gillon et l'échangeur de l'Hôpital. Il permet de répondre aux objectifs de concertation fixés par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Au-delà du contexte réglementaire dans lequel il s'inscrit, le dossier de concertation permet au Conseil départemental de Haute Savoie, maitre d'ouvrage du projet, de développer les informations indispensables à la parfaite compréhension des caractéristiques du projet, de ces enjeux, des objectifs et des modalités de réalisation.

Cette démarche essentielle doit permettre de partager avec les acteurs locaux (riverains, élus, associations, personnes concernées) la conception de ce projet afin d'aboutir à un projet proche des attentes du territoire et respectueux de l'environnement naturel et humain.

Les objectifs de la concertation sont donc les suivants :

- Associer au mieux les populations concernées à la conception du projet,
- Fournir les éléments d'informations nécessaires pour mieux appréhender le projet,
- Recueillir les avis, les remarques, les suggestions et les intégrer au mieux dans la démarche de conception du projet.

L'échangeur de Gillon (source : setec)

Le merlon acoustique protégeant le quartier du « Blanc-chat » à Metz-Tessy (source : setec)

Le ruisseau du Viéran (source : setec)

Le Viaduc du Viéran (source : setec)

Présentation du projet

La RD3508 est une route du réseau routier départemental formant le contournement Ouest d'Annecy. Elle relie la RD1201 (route d'Aix-les-Bains) au Sud-Ouest d'Annecy aux RD1201 et RD1203 au Nord.

La portion concernée par le projet de doublement de la RD3508 se situe entre l'échangeur de Gillon et l'échangeur de l'Hôpital donnant accès à l'autoroute A41 et au centre hospitalier Annecy Genevois. Ce doublement à 2x2 voies est l'aboutissement d'un aménagement complet prévu dès la conception de la première voie. Les emprises et les ouvrages d'art ont tenu compte à l'époque de l'élargissement à venir.

A mi-parcours de cette section, un échangeur avec la RD908B permet la desserte de la commune d'Epagny-Metz-Tessy au Nord et de l'aéroport d'Annecy Mont-Blanc au Sud.

La carte de localisation ci-après montre la section de la RD 3508 faisant l'objet du projet de doublement.

2,5 km d'élargissement à 2x2 voies

2 communes concernées : Epagny-Metz-Tessy, Meythet

2 ans de travaux

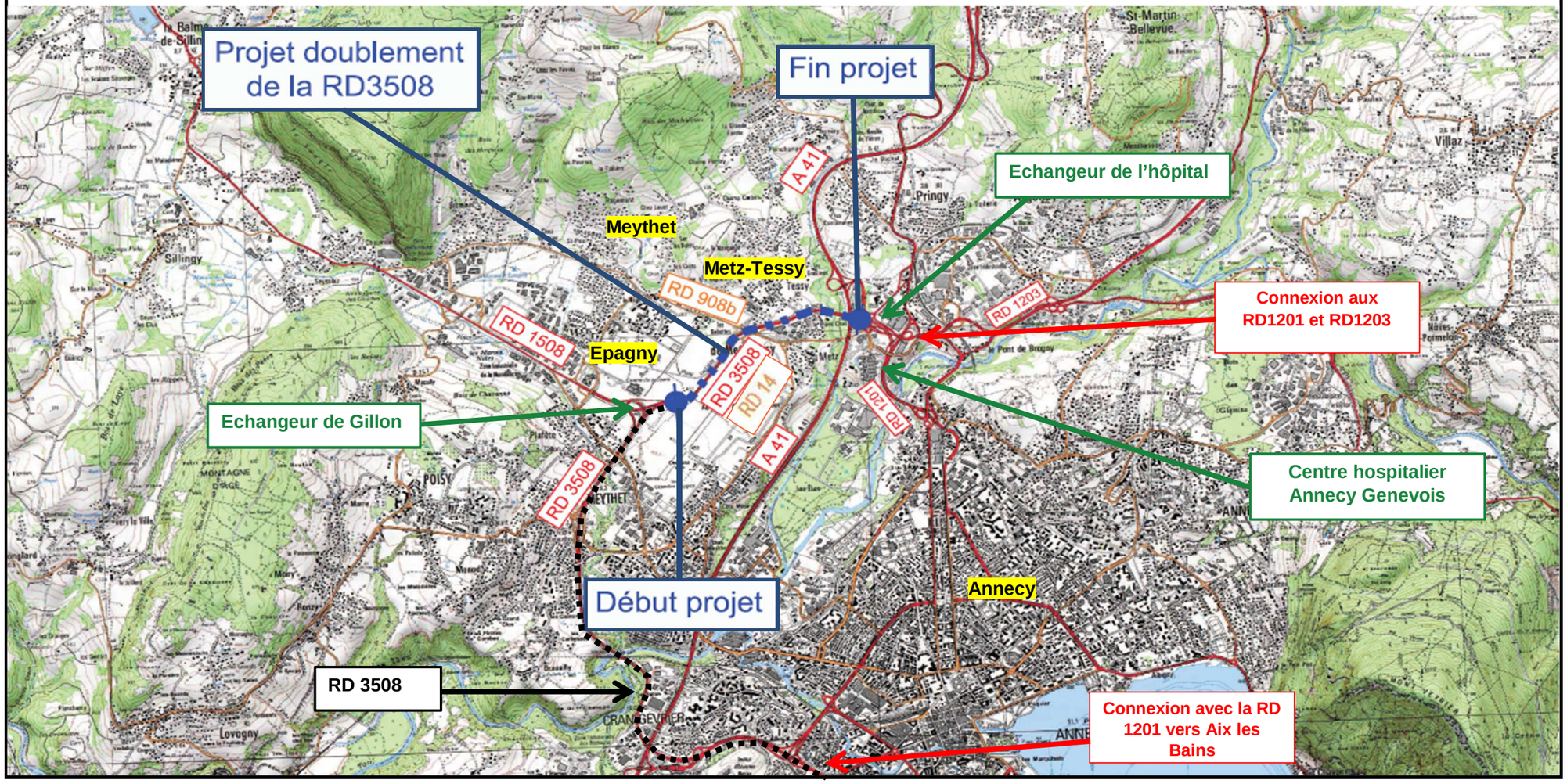

Depuis les années 1970, la progression constante de l'urbanisation de l'agglomération annécienne a favorisé la réalisation progressive d'un ensemble de voies rapides formant à terme le contournement d'Annecy. Cela a permis de faciliter le transit en évitant le cœur de l'agglomération, d'améliorer les liaisons autoroutières et de développer la rive droite du Fier en créant de nouveaux franchissements de la rivière et en permettant des liaisons internes rapides.

Les étapes de construction de ce contournement ont conduit à donner à la RD3508 les appellations encore en usage de « Voie Verte » entre l'échangeur de Gillon et l'échangeur de la RD908B, et de « voie de Metz-Tessy » entre l'échangeur de la RD908B et l'échangeur de l'hôpital.

Faire évoluer la RD3508 pour améliorer les conditions de circulation du contournement d'Annecy

3ème section : 1991

« Voie verte » (2x1 voies)

2ème section : 1983-1987

Voie rapide de Poisy (2x1 voies)

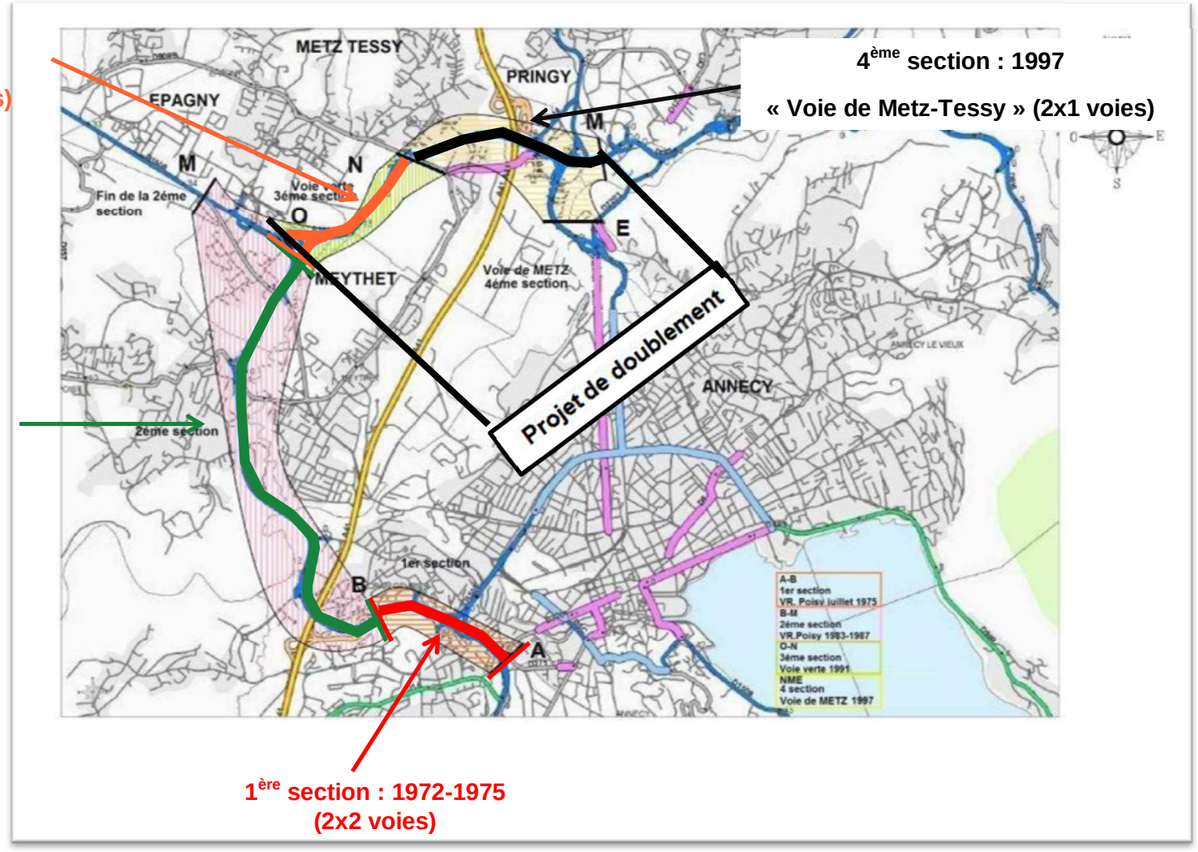

1ère section : 1972-1975
(2x2 voies)

Présentation du projet

Un constat et des objectifs

Un aménagement nécessaire :

La RD3508 est quotidiennement saturée aux heures de pointe du matin et du soir entre l'échangeur de Gillon et l'échangeur de l'Hôpital. A titre indicatif, la moyenne journalière annuelle 2013 sur la voie de Metz-Tessy a atteint **43 500 véhicules**.

Les trafics horaires aux heures de pointes dépassent les 2000 véhicules par heure et par voie ce qui est largement supérieur au seuil de 1550 véhicules par heure et par voie considéré comme seuil de trafic confortable et fluide pour ce type d'infrastructures.

La gêne occasionnée par ce trafic important sur les usagers de la route et les riverains devient chaque année plus problématique.

Les hypothèses d'évolution du trafic sur la route départementale (+ 16% en 2020 et + 35% en 2035) poussent le Conseil départemental de Haute Savoie à engager la mise à 2x2 voies de la RD 3508 entre l'échangeur de Gillon et l'échangeur de l'Hôpital.

La bretelle d'insertion sur la RD3508 depuis la RD908B (source : setec)

Des objectifs ambitieux :

Le projet de mise à 2x2 voies de la RD3508 doit répondre aux problèmes actuels en apportant :

- **Une amélioration de la fluidité du trafic**

Il s'agit de l'objectif premier de l'aménagement. La mise à 2x2 voies permettra à trafic constant de réduire le temps de parcours de l'usager et les files d'attente lors des heures de pointe.

- **Le développement du territoire autour du projet**

Le secteur du projet profite du dynamisme de l'agglomération annécienne. Certains projets de développement urbain à proximité du projet viendront augmenter le trafic de la RD3508 de manière significative (ex : L'éco-quartier de Pringy et le développement du quartier Sous-Lettraz) et nécessiteront la présence d'un réseau routier adapté.

L'éco quartier de Pringy (source : dossier de concertation

- **Une amélioration de la sécurité des usagers de la route**

Un réseau congestionné pose des problèmes d'intervention sur la voirie en cas de nécessité. La fluidification du trafic permettra d'améliorer le confort de l'usager de la route et facilitera l'intervention de la maintenance et des secours.

- **Un complément à la politique de développement des transports en commun et des modes doux de l'agglomération d'Annecy**

Le projet prendra en compte les emprises nécessaires aux lignes de transport en commun en dehors de la RD 3508 et rétablira les pistes cyclables.

Source : www.agglo-annecy.fr

La piste cyclable de la RD 908B (source : setec)

Présentation du projet	Principales caractéristiques de l'aménagement		
Le Viaduc du Viéran (source : setec)	Création d'un ouvrage neuf côté Sud possédant les mêmes caractéristiques que l'ouvrage existant : - Ouvrage mixte (acier-béton), - Environ 170 m de longueur, - 17 à 19 m de largeur, - 4 travées, Les protections acoustiques de l'ouvrage existant côté Sud seront retirées et de nouvelles protections adaptées seront mises en place sur l'ouvrage neuf.	Le doublement de la RD3508 nécessitera l'adaptation du fonctionnement des échanges avec la RD 908B. La création d'un rond-point sur la RD 908B au Sud de la RD3508 doit permettre de faciliter et sécuriser les échanges. Le rond-point existant sur la RD 908B au nord de la RD 3508 sera redimensionné pour permettre la création d'une branche supplémentaire vers la zone à urbaniser. La réorganisation de l'échangeur de l'hôpital sera incluse dans le projet.	Bretelle d'insertion depuis la RD 908B (source : setec)
Doublement du Viaduc du Viéran			**Modifications des bretelles de communication**
Adaptation des profils en travers de la voirie	 Le doublement de la voirie utilisera les ouvrages d'arts déjà dimensionnés pour la mise à 2x2 voies. L'ensemble de la section courante sera doublée par la reprise des déblais et des remblais de la RD3508.	 L'étude acoustique menée dans le cadre du projet permettra de définir l'état initial et simuler l'impact acoustique du projet à la mise en service et à la mise en service +20 ans. Cette étude permettra de dimensionner les écrans acoustiques nécessaires en remplacement du merlon actuel entre le Viaduc du Viéran et le PS des Bornous.	**Adaptation des protections acoustiques**
Le PS de la RD 908B (source : setec)			L'écran acoustique du quartier « Blanc chat » (source : setec)

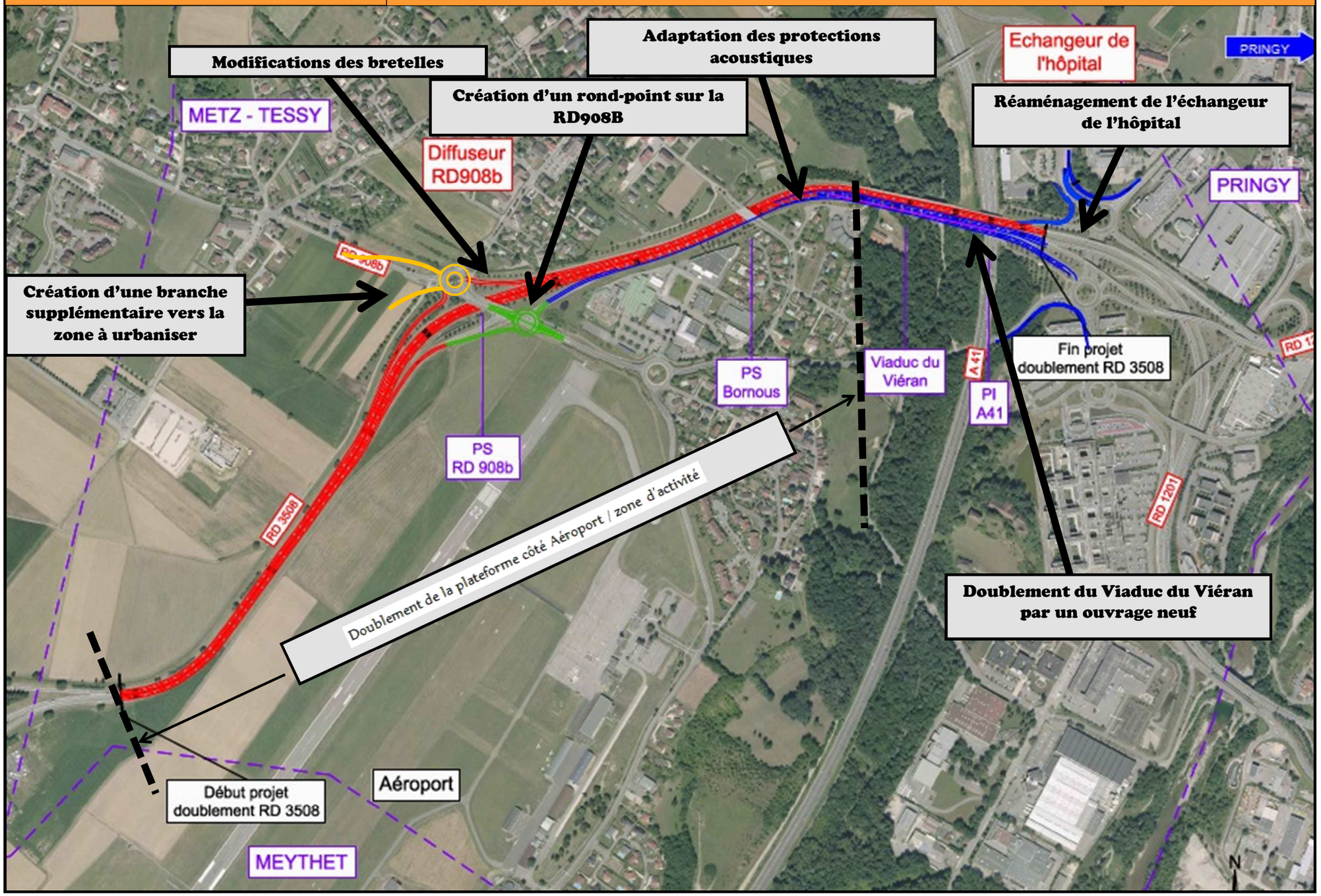
Modifications des bretelles
Adaptation des protections acoustiques
Echangeur de l'hôpital
PRINGY
Création d'un rond-point sur la RD908B
Réaménagement de l'échangeur de l'hôpital
METZ - TESSY
Diffuseur RD908b
PRINGY
Création d'une branche supplémentaire vers la zone à urbaniser
Fin projet doublement RD 3508
PS Bornous
Viaduc du Viéran
A 41
PI A41
PS RD 908b
RD 3508
RD 1201
Doublement de la plateforme côté Aéroport / zone d'activité
Doublement du Viaduc du Viéran par un ouvrage neuf
Début projet doublement RD 3508
Aéroport
MEYTHET
N

Description technique de l'aménagement	Le cœur du projet : l'élargissement de la plateforme

Une chaussée à élargir :

Le projet doit permettre de créer un profil en travers comprenant :

- 2x2 chaussées de 3,50 m (voie lente) et 3,00 m (voie rapide),
- 2 bandes d'arrêt d'urgences de 2,50m,
- 1 terre-plein central de 2,10 m comprenant un dispositif en béton armé,

RD 3508 existante

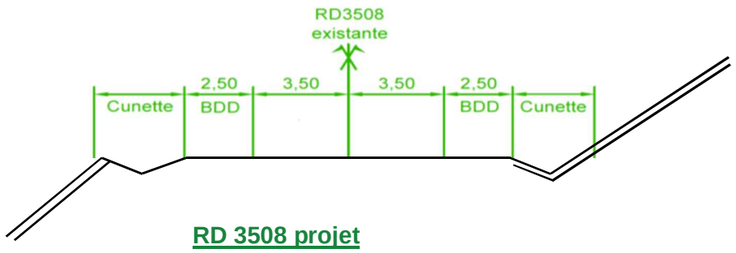

RD 3508 projet

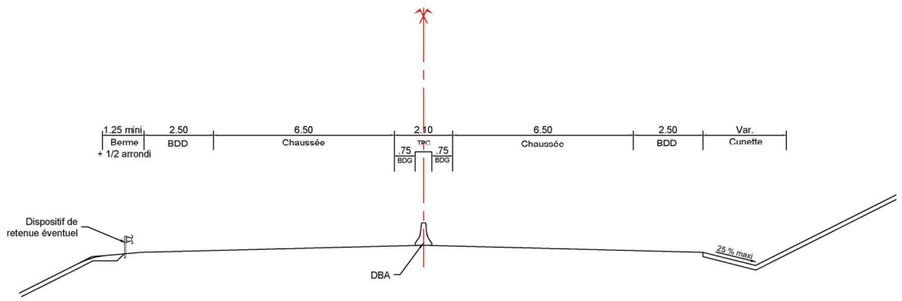

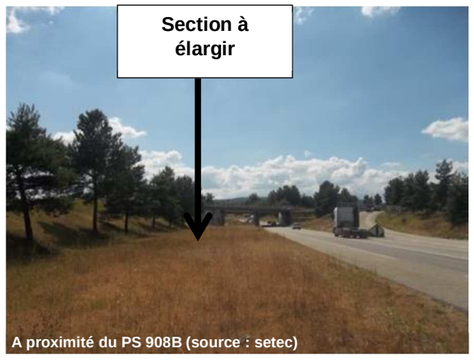

A proximité du PS 908B (source : setec)

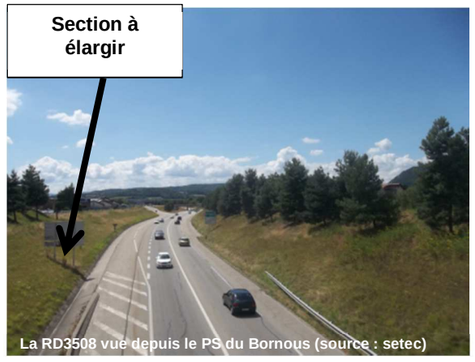

La RD3508 vue depuis le PS du Bornous (source : setec)

Deux ouvrages déjà prévus pour l'élargissement :

Deux ouvrages courants seront concernés : le PS des Bornous et le PS de la RD908B. Ces deux ouvrages sont déjà dimensionnés pour la mise à 2x2 voies. Ces ouvrages d'arts ne nécessiteront donc pas de travaux importants.

PS de la RD908B (Source : setec)

PS du Bornous (Source : setec)

Description technique de l'aménagement	Une infrastructure discrète

Doubler le Viaduc du Viéran par mimétisme

L'esthétique de l'ouvrage sera reconduite à l'identique dans le cadre du doublement de la RD3508. L'ouvrage neuf présentera la même architecture et sensiblement les mêmes caractéristiques techniques que l'ouvrage existant. Les deux ouvrages seront espacés de quelques décimètres.

La vallée du Viéran est particulièrement sensible d'un point de vue environnemental. La construction de l'ouvrage nécessitera la mise en place de mesures de protections, notamment pendant la phase travaux.

Les protections acoustiques seront déposées sur l'ouvrage existant et de nouvelles protections seront mises en place sur l'ouvrage neuf.

Le Viaduc du Viéran (Source : setec)

Le Viaduc du Viéran en travaux (source : CG74)

L'écran acoustique du Viaduc existant (source : setec)

Préserver des nuisances sonores :

Le secteur entre le PS des Bornous et le Viaduc du Viéran est particulièrement sensible du fait de la proximité des quartiers résidentiels de Metz-Tessy.
La suppression du merlon actuel et son remplacement par un écran acoustique, moins consommateur en emprise permettra de limiter l'impact sur l'ambiance sonore et réduira l'effet d'emprise.

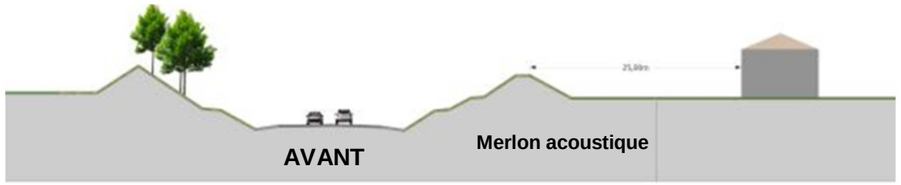

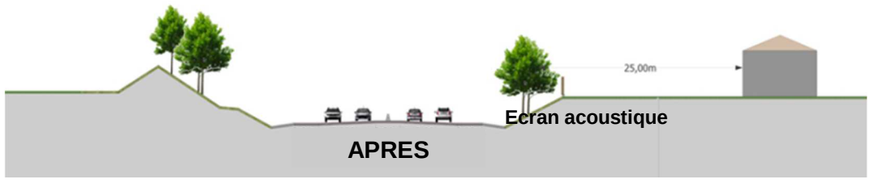

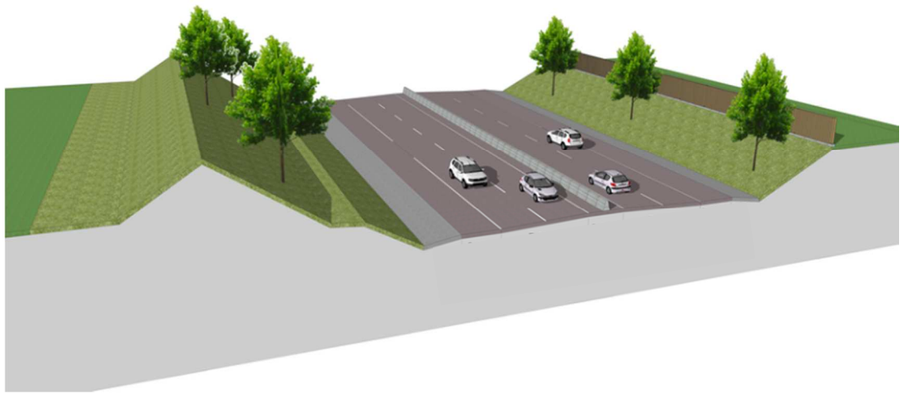
Vue 3D de l'implantation des écrans en remplacement du merlon acoustique

Aménager l'échangeur de l'Hôpital pour fluidifier le trafic :

Au niveau de l'échangeur de l'Hôpital, 3 shunts seront créés pour éviter de passer par les ronds-points pour certains mouvements :

- De la sortie d'autoroute A41 vers Metz Tessy,
- De Pringy vers l'autoroute A41,
- De la Zone Artisanale des Longeray vers l'hôpital.

En complément, la sortie de la RD 3508 vers l'hôpital sera mise à 2 voies.

Secteur du shunt de l'Hôpital (Source : Setec)

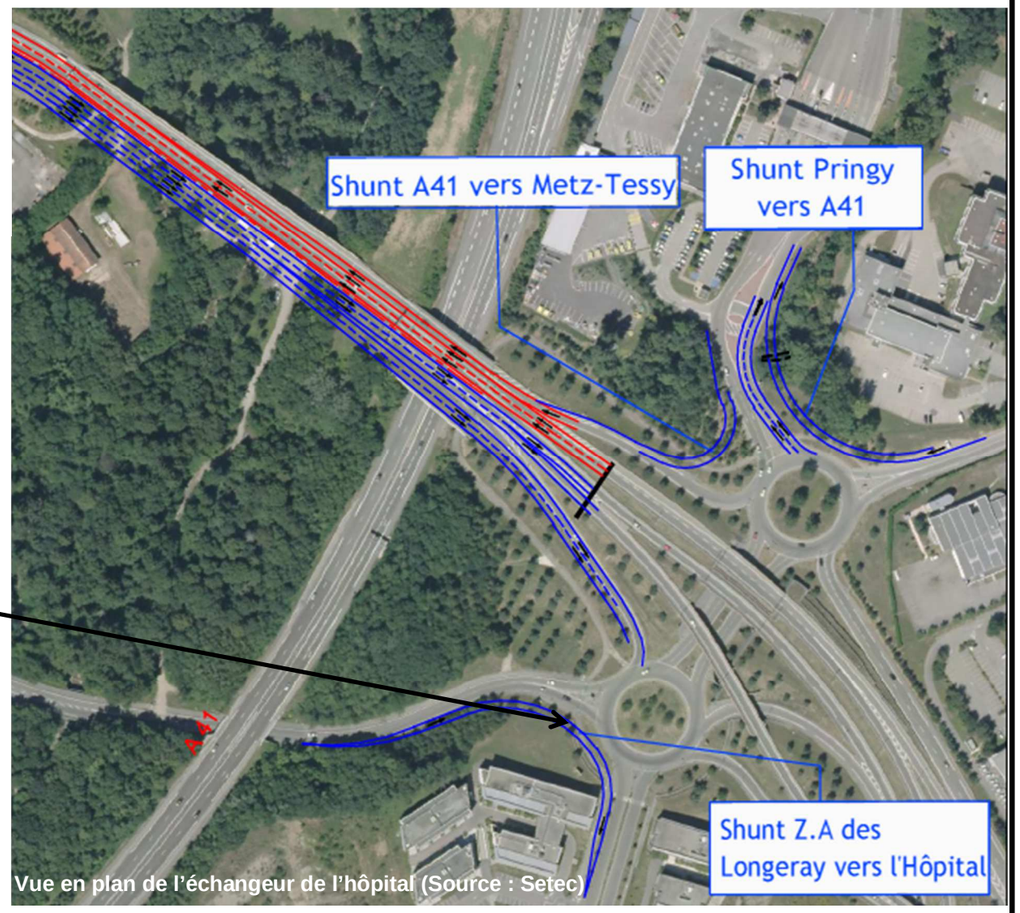

Vue en plan de l'échangeur de l'hôpital (Source : Setec)

S'intégrer dans le paysage :

Les intentions paysagères du projet de doublement seront guidées par les principes paysagers proposés lors de la construction initiale de l'infrastructure à savoir :

- *Mettre en valeur les vues sur le grand paysage*

En limite Ouest du tracé, la présence de l'aérodrome d'Annecy-Meythet favorise des échappées visuelles sur la plaine qu'il conviendra de maintenir. En limite Est, l'arrivée sur l'échangeur d'Annecy Nord permet une vue sur le Parmelan et le plateau des Glières.

L'aérodrome d'Annecy-Meythet (source: setec)

- *Intégrer les écrans acoustiques :*

Les écrans du Viaduc du Viéran et ceux du quartier du Blanc-Chat devront être déposés et remplacés.

Pour le reste de la section, les écrans acoustiques feront également l'objet d'une réflexion quant à leur intégration.

Ecrans actuels au niveau du PS du Bornous (Source : setec)

Protéger la ressource en eau

Actuellement, les eaux issues de la plateforme sont majoritairement récoltées et traitées mais quelques améliorations du réseau d'assainissement seront réalisées dans le cadre du projet.

Du fait de la sensibilité des eaux superficielles et souterraines, le projet de doublement de la RD3508 devra prévoir de collecter les eaux de ruissellements en complément des aménagements existants. Ces eaux polluées collectées seront dirigées vers des bassins de traitement nouveaux ou en réutilisant les bassins déjà existants.

La collecte et le traitement des eaux de la plateforme permettront :

- De protéger les milieux récepteurs, en stockant temporairement un certain volume de ruissellement qui sera restitué progressivement avec un débit écrêté, compatible avec les capacités d'accueil du milieu récepteur,
- De protéger les milieux récepteurs vis-à-vis des risques de pollution accidentelle.

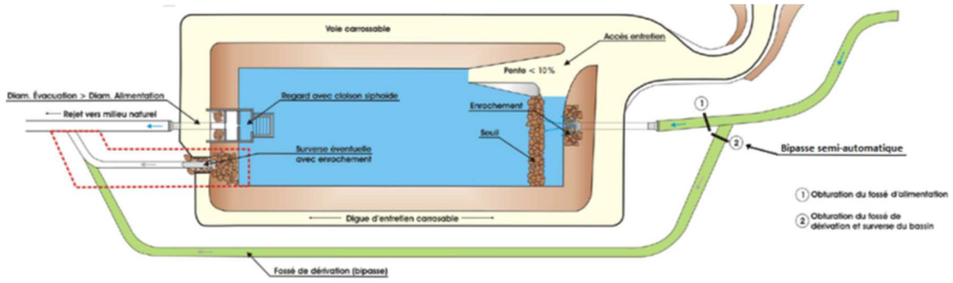

Un exemple de bassin multifonction

Le bassin de traitement aux abords de la RD 908B (Source : setec)

La vallée du Viéran, un enjeu de préservation majeur :

Le franchissement de la vallée du Viéran constitue l'enjeu environnemental le plus important du projet. Les enjeux de protection se concentreront notamment autour de la protection du ruisseau du Viéran qui abrite potentiellement des espèces sensibles comme la truite fario et le chabot.

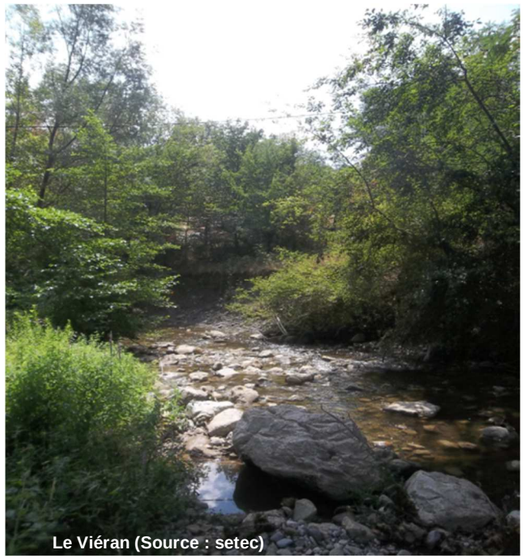
Le Viéran (Source : setec)

Le chabot

La truite fario

Les inventaires écologiques ont démarré en juin 2015 et se poursuivront jusqu'à mai 2016. Ils permettront de mieux connaitre les enjeux liés au milieu naturel, d'identifier les impacts possibles du projet et de prévoir les mesures qui permettront d'éviter, réduire ou éventuellement de compenser les impacts.

Pour l'heure, ces inventaires n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces menacées. Toutefois, on peut signaler le contact de trois espèces de chauves-souris protégées : Pipistrelle commune, Murin à moustaches et Pipistrelle de Kuhl. Ces espèces étaient toutefois en transit lors des détections et ne semblent pas avoir d'habitats de reproduction dans les emprises nécessaires au projet.

Les talus herbeux de la RD3508 ne présentent pas d'enjeux majeurs. Ils accueillent toutefois quelques espèces de papillons faiblement menacés comme le Petit argus ou la Piéride de la Moutarde.

Comprendre les enjeux

↓

Éviter les impacts

↓

Réduire les impacts

↓

Compenser les impacts résiduels

Petit argus (Source : Karum)

La Pipistrelle commune (source : photo de G. San Martin)

Calendrier et coût de l'opération:

	La concertation	**Elle permet de présenter le projet auprès des élus, associations et populations concernées afin de recueillir les avis, suggestions et remarques sur le projet. L'ensemble des avis recueillis seront synthétisés et pris en compte dans la poursuite des études afin d'améliorer la qualité technique du projet.**	**1er semestre 2016**
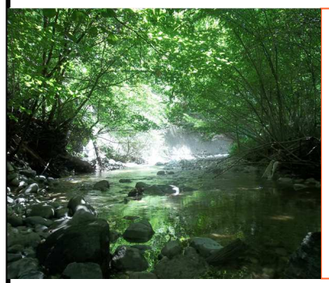	**L'étude d'impact et les études d'avant-projet et de projet**	**Cette phase permet d'avancer dans la définition technique du projet de mener en parallèle l'étude d'impact qui permettra d'exposer les différentes solutions envisagées, les choix techniques effectuées et surtout, les impacts du projet et les mesures permettant d'en limiter, atténuer voire compenser les impacts négatifs.**	**2016**
	L'enquête publique	**La déclaration d'utilité publique permettra de confirmer le caractère d'intérêt général du projet de mise à 2 x 2 voies de la RD 3508. Elle permettra de mettre en œuvre, si nécessaire, les procédures d'expropriation nécessaires à la réalisation du projet.** **L'enquête publique liée à la déclaration d'utilité publique du projet permettra également d'associer le public sur les dossiers réglementaires du projet (Dossier loi sur l'eau, Mise en compatibilité des documents d'urbanisme).**	**Enquête + DUP** **2017**
	Les Travaux	**Concrétisation de l'ensemble des phases amont, le projet s'achèvera par environ deux années de travaux.** **Les conditions de réalisation du chantier seront optimisées pour minimiser la gêne pour les riverains et les usagers de la route.**	**2018/2020**

Cout total de l'opération : environ 30 Millions d'€